



Douarnenez, le 12 avril 2018

Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur,

Par l'action que vous allez avoir prochainement vous allez décider si la France poursuit son attachement aux Droits Humains ou si elle s'en détache.

Alors que la majorité des demandeurs d'asile présents sur le territoire français se voit refuser la possibilité d'y déposer une demande d'asile du fait du recours systématique au règlement de Dublin III, nous sommes très préoccupés par le projet de loi qui vise manifestement à réduire davantage les possibilités de demander et d'obtenir l'asile en France.

Se reposer sur les pays européens ayant enregistré en premiers les empreintes digitales des exilés signe déjà une volonté d'irresponsabilité de la France vis à vis du droit d'asile. Et la privation de liberté via la rétention administrative de personnes vulnérables et n'ayant commis aucun délit est déjà moralement condamnable. La France a été condamnée à répétition pour l'enferment d'enfants dans des conditions attentatoires à leurs droits garantis par la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant de 1989.

C'est pourquoi nous souhaitons, à quelques jours de l'unique lecture par les chambres parlementaires (Cf. procédure accélérée), savoir **quelles vont être vos positions** sur les

questions suivantes défendues par le gouvernement et **comment vous comptez les promouvoir** (amendements, déclarations médiatiques, vote...) :

- Raccourcissement du délai pour s'enregistrer après son arrivée en France de 120 à 90 jours, qui va aboutir à une augmentation du nombre de procédures accélérées,
- Extension du recours aux vidéo-audiences,
- Raccourcissement du délai de recours devant la CNDA de 30 à 15 jours, qui va aboutir à l'impossibilité matérielle pour beaucoup de demandeurs d'asile de déposer un recours,
- Recours devant la CNDA non-suspensifs de l'expulsion de certaines personnes, induisant de fait une iniquité entre demandeurs d'asile,
- Allongement de la durée de rétention administrative de 45 à 90, voire 135 jours,
- Retardement de l'intervention du juge des libertés et de la détention pour pouvoir expulser les personnes sans attendre de savoir si elles ont été placées légitimement en rétention,
- Allongement de la retenue dans un commissariat de 16 à 24 heures,
- Généralisation et durcissement des assignations à résidences,
- Obligation du Samu social à adresser à l'Ofii la liste des personnes réfugiées ou dans l'attente de leur demande d'asile hébergées,
- Répartition des demandeurs dans les régions françaises en y conditionnant le versement de l'ADA,
- Multiplication des mesures de bannissement de l'espace Schengen pendant un à cinq ans,
- Limitation du droit de déposer une demande de titre de séjour en parallèle d'une demande d'asile,
- Complexification de la reconnaissance de filiation pour les enfants français ou étrangers nés de couples non mariés.

En outre, ces dispositions défendues par le gouvernement risquent de fragiliser davantage les victimes de la traite des êtres humains, de nuire à l'efficacité des

dispositifs de santé publique.(1), et par conséquent de porter gravement atteinte à la santé des étrangers en France.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas ignorer que la course à la xénophobie engagée depuis plusieurs législatures a eu pour effet principal de légitimer les discours de l'extrême-droite et d'en accroître les performances électorales.

Tout en vous remerciant de bien vouloir répondre au plus vite à nos questions, nous vous demandons solennellement de faire entendre votre voix, et donc celles des citoyens que vous représentez, pour que la France retrouve le chemin des Droits Humains qui fût son étendard.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

(1) Voir les analyses du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » et de l'ODSE accessibles via ce lien : <https://www.gisti.org/spip.php?article5841#IVb>

Pour Fraternité Douarnenez,

Jonas Kudalkar Le Bail,
0 6 23 18 23 58
Séverine Le Quéméner
06 35 10 18 42
Gérard Alle
06 80 61 29 86